



Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction

Cellule Infrastructures

**Appui à la mise en œuvre du volet Environnement de la Composante 3
« Mesures environnementales et sociales » du Projet PROROUTES**

**Organisation Congolaise des Ecologistes et Amis de la Nature
«OCEAN»**

Partenaire environnemental



Rapport de fin des prestations du Consultant

Janvier 2020

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	1
LISTE DES TABLEAUX	2
LISTE DES ANNEXES.....	3
DONNÉES DE BASE DU PROJET	1
LISTE DES ACRONYMES.....	2
I. RÉSUMÉ.....	3
1.1. <i>Sous volet 1: Renforcement des capacités en gestion environnementale du MEDD et de l'ICCN</i>	3
1.2. <i>Activités environnementales</i>	5
1.2.1. <i>Contrôle forestier et faunique</i>	5
1.2.2. <i>Gestion participative des aires protégées</i>	17
1.2.3. <i>Gestion communautaire des ressources naturelles</i>	18
II. PRESENTATION GENERALE DE LA MISSION	19
1.3. Objectifs de la mission.....	19
III. ACTIVITES REALISEES DURANT LA MISSION	20
3.1. Le renforcement des capacités des partenaires régaliens.....	20
3.1.1. <i>La lutte contre le braconnage et le trafic des ressources forestières</i>	20
3.1.2. <i>Gestion participative des aires protégées</i>	24
3.1.3. <i>La gestion communautaire des ressources naturelles</i>	29
3.2. Suivi et évaluation.....	30
3.2.1. <i>Synthèse des activités réalisées durant la mission</i>	30
3.2.2. <i>Indicateurs du cadre des résultats</i>	31
3.2.3. <i>Actualisation de la base de données environnementales</i>	31
3.3. Passation des marchés.....	32
3.3.1. <i>Situation des marchés</i>	32
3.4. Gestion financière	33
3.4.1. <i>Ressources et emplois (recettes et paiements)</i>	33
IV. CONCLUSION.....	34
V. LECONS TIREES.....	37
VI. RECOMMANDATIONS.....	40

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Données de base du projet

Tableau 2: Ratios d'espèces fauniques protégées et de bois illégal calculés pour chaque indicateur par trimestre en comparaison avec les valeurs cibles

Tableau 3 : Compilation des quantités de viande de brousse et volume de bois d'œuvre industriel et artisanal contrôlés au cours de l'année 2019

Tableau 4 : Evolution des indicateurs renseignés au cours des contrôles inopinés réalisés sur les axes Pro-Routes par les CPE

Tableau 5: Suivi plantation d'arbres d'alignement au 31 décembre 2019

Tableau 6 : Tendances des infractions par axe routier au cours de 2019

Tableau 7: Résultats des efforts des Patrouilles organisées dans les AP concernées

Tableau 8 : Synthèse des résultats de suivi des initiatives de développement mise en place aux niveaux des AP concernées

Tableau 9 : L'exécution du Plan de Travail et Budget Annuel au 31 décembre 2019

Tableau 10 : Situation des marchés durant la mission

Tableau 11: Tableau des ressources et emplois

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Variation des tendances des infractions dans l'ensemble des axes routiers Pro-routes

Figure 2 : Évolution de score METT entre 2011 à 2019 dans les AP concernées

Figure 3: Évolution de score METT entre 2011 à 2019 dans les AP concernées par Pro-Routes

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Livrables relatifs à l'annulation de la note technique controversée sur le cubage de bois d'œuvre artisanal
- Annexe 2 : Livrables relatifs au fonctionnement et à la supervision des PCFF par les partenaires régaliens provinciaux et au comité provincial de suivi du CFF
- Annexe 3 : Livrables relatifs à au contrôle inopiné, inspections forestières et plantations d'arbres d'alignement
- Annexe 4 : Livrables relatifs à la mise en application de la loi liée au contrôle forestier et faunique)/renforcement et appui aux comités de suivi de CFF
- Annexe 5 : Livrables relatifs à la supervision du fonctionnement des onze (11) points de contrôle forestier et faunique
- Annexe 6 : Livrables relatifs à la supervision des plantations d'arbres d'alignement le long de la RN2 (Bukavu-Goma), RN4 (Beni-Kasindi) et RN27 (Komanda-Bunia-Goli)
- Annexe 7 : Livrables relatifs à la restructuration de la Base de Données du CFF
- Annexe 8 : Livrables relatifs à l'opérationnalisation des patrouilles
- Annexe 9 : Livrables relatifs au fonctionnement des COCOSI dans les AP concernées
- Annexe 10 : Livrables relatifs à l'appui technique et financier pour la sensibilisation et la communication avec les communautés riveraines et appui à des initiatives locales de développement sur base de la stratégie nationale COCO

▪ **DONNÉES DE BASE DU PROJET**

Tableau 1 : Données de base du projet

N°	Information à renseigner	Description	Données sur le contrat
1	N° du Projet (Banque Mondiale)	Référence du projet	P 101745
2	N° du Contrat (Client/Acheteur)	Référence/numéro du contrat	Contrat n° 044/MITPR/CI/PRO-ROUTES/2018
3	Référence du Bénéficiaire du contrat	Contractant	ONG Organisation Congolaise des Ecologistes et Amis de la Nature (OCEAN). Avenue de la Reine N°10 ; Quartier Plateau Boyoma ; Commune de la Makiso, Kisangani, RDC E-mail : oceanasbl@gmail.com
4	Catégorie de contrat		Contrat Service de consultants
	Type de sélection du contrat	Catégorie de classement (type)	AM
	Méthode de Passation de marché		SSS
	Allocation Sectorielle (Banque mondiale)	Secteur concerné	Transport
5	Date d'avis de Non Objection		17 octobre 2018
6	Date de signature du Contrat		24 octobre 2018
7	Description du contrat	Dénomination/Objet du contrat	Contrat de Consultant pour prestation de services de consultant spécialisé en gestion environnementale, chargé de l'appui à la mise en œuvre du Volet Environnement de la composante 3 « Mesures environnementales et sociales » du projet Pro Routes (Partenaire Environnemental).
	Informations financières		
8	Montant du contrat avec avenant N°01		1 786 056,64 dont Rémunération AT : 445 266,60 Activités MOD : 1 340 790,04
9	Monnaie du contrat	Monnaie de soumission selon MI	US Dollar
10	Monnaie (s) de paiement	Monnaie de paiement sollicitée	US Dollar

▪ **LISTE DES ACRONYMES**

ACE	Agence Congolaise de l'Environnement
ANO	Avis de non Objection
AT	Assistance technique
BEGES	Bureau d'Études en Gestion Environnementale et Sociale
CFF	Contrôle Forestier et Faunique
CM	Chef de Mission
COCOSI	Comité de Coordination de Site
CPE	Coordination Provinciale de l'Environnement
CSB	Centre de Surveillance de Biodiversité
DANO	Demande d'Avis de Non Objection
DCBU	Domaine de Chasse de Bili-Uéré
DCLK	Domaine de Chasse de Lwama Kivu
DCRT	Domaine de Chasse de Rubi-Télé
DEP	Direction d'Études et Planification
EBE	Expert en Biodiversité et Environnement
ESE	Expert en Suivi-Évaluation
GIC	Gilman International Conservation
GPAP	Gestion Participative des Aires Protégées
GCRN	Gestion communautaire des Ressources naturelles
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
Km ²	Kilomètre carré
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
METT	Management Effectiveness Tracking Tools (Outil de suivi de l'efficacité de gestion des aires protégées)
MOD	Maitrise d'Ouvrage Déléguée
N/A	Non applicable
OCEAN	Organisation Congolaise des Ecologistes et Amis de la Nature.
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPJ/R	Officier de Police Judiciaire à Compétence Restreinte
PCFF	Poste de Contrôle Forestier et Faunique
PE	Programme Environnemental
PLGES	Plan Local de Gestion Environnementale et Sociale
PV	Procès-verbal
RFO	Réserve de Faune à Okapis
RN	Route Nationale
RT	Rapport Trimestriel

I. RÉSUMÉ

Le présent rapport de fin des prestations met en exergue les principales réalisations (administratives et techniques) du PE-OCEAN dans le cadre de l'appui du Projet Pro-Routes durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Sur le plan administratif

Les faits les plus marquants sont :

- L'élaboration et soumission à l'ANO de la CI de 17 memoranda de partenariat avec les partenaires régaliens ;
- L'élaboration et soumission à la CI des rapports contractuels périodiques, notamment les rapports d'avancement mensuel des activités, les rapports d'avancement trimestriel des activités (T_1 : janvier-mars 2019, T_2 : avril-juin 2019), T_3 : juillet-septembre 2019 et T_4 : octobre-décembre 2019) ;
- La gestion du personnel clé du projet (remplacement de l'Expert en passation de marchés figurant dans la proposition technique du PE-OCEAN suite à son indisponibilité);
- La révision du programme d'activités au regard de l'avenant 1 au contrat pour la mise en œuvre des activités environnementales confiées au PE-OCEAN ;
- Les réunions de suivi de mise en œuvre du contrat entre la CI et le PE-OCEAN à Kinshasa et Kisangani ;
- Les réunions de service (de planification et de suivi-évaluation).

Sur le plan technique

Les activités ci-après ont été mises en œuvre :

1.1. Sous volet 1: Renforcement des capacités en gestion environnementale du MEDD et de l'ICCN

- Appui des partenaires régaliens provinciaux du MEDD et de l'ICCN (CPE Tshopo, CPE Sud-Kivu, CPE Nord-Kivu, CPE Sud-Ubangi, CPE Ituri, CPE Bas-Uélé, DP ICCN Haut Katanga, DP ICCN Tshopo, DP ICCN Sud-Kivu, DCRT, RFO, DCBU et DCLK) et partenaires régaliens centraux (DG ICCN, DEP, ACE, CCV) à travers des memoranda est de l'ordre de 526220,58\$. Cet appui a permis aux partenaires régaliens de réaliser une série d'activités planifiées, dont les plus pertinentes sont : (i) assurer le contrôle forestier et faunique au niveau des 11 PCFF, (ii) mener des missions de supervision au niveau des PCFF, des aires protégées et des chantiers de travaux ; (iii) organiser les contrôles inopinés dans les marchés et les beach ; (iv) assurer les patrouilles dans les aires protégées par les équipes restreintes performantes ; (v) organiser les réunions de COCOSI et appuyer les activités de conservation communautaires dans les sites des aires protégées concernées et (vi) appuyer les plantations d'arbres d'alignement sur les

axes Pro-routes concernés. Les réalisations accomplies sont reprises dans les sections ci-dessous (voir point 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3) ;

- Plaidoyer ayant abouti à l'annulation de la note circulaire controversée sur le cubage de bois d'œuvre artisanal ;
- Analyse et validation des rapports techniques transmis par les partenaires régaliens (pour la période allant de janvier à août 2019);
- Renforcement des capacités en gestion des données et identification des produits forestiers et fauniques : des sessions de remise à niveau sur les techniques de collecte, traitement et enregistrement de données via l'application *Onedrive* et des sessions régulières de formation ont été organisées. D'autres appuis de renforcement des capacités concernent le suivi de l'application de la loi.

Les grands résultats enregistrés sont :

- ✓ 66 contrôleurs et 5 agents chargés de saisie et traitement des données formés sur l'utilisation de l'outil de collecte et transmission de données avec l'application « Onedrive » ;
 - ✓ Restructuration de la base des données : Un projet de restructuration de la base des données et d'alerte a été élaboré et transmis à la CI (cfr. annexe du rapport du mois de mai 2019) pour validation et mobilisation de financement de mise en œuvre ;
 - ✓ Elaboration et transmission à la CI du document de la stratégie de communication des activités environnementales à l'intention des partenaires régaliens ;
 - ✓ Elaboration des guides pratiques pour l'identification des produits forestiers et fauniques et traitement des infractions à l'usage des contrôleurs ;
 - ✓ Actualisation de la base des données des contrôleurs au 31 décembre 2019 ;
 - ✓ Renforcement des capacités en matériels et équipements essentiels aux 11 PCFF (motos, système solaire, ordinateurs, mobiliers, etc.) ;
- Élaboration et partage avec les partenaires régaliens concernés et la CI d'une note technique relative aux plantations d'arbres d'alignement le long des axes routiers concernés (RN2, RN4 Est et RN27) ;
 - Elaboration et transmission à la CI de 4 bilans environnementaux (S_1 2018, S_2 2018, S_1 2019 et S_2 2019);
 - Organisation des missions combinées de supervision du CFF et des plantations d'arbres d'alignement dans les différentes sous zones d'intervention du projet : 5 missions organisées et des rapports élaborés et transmis à la CI;
 - Elaboration et transmission à la CI de 3 TSPA (TSPA mis à jour au 30 juillet, TSPA mis à jour au 31 août 2019 et TSPA mis à jour au 31 décembre 2019).

1.2. Activités environnementales

Les activités environnementales ont concerné trois sous-volets, à savoir : (i) le contrôle de l'exploitation forestière et la lutte contre le braconnage, (ii) la gestion participative des aires protégées et protection de la faune, et (iii) la gestion communautaire des ressources naturelles.

1.2.1. Contrôle forestier et faunique

Le traitement et l'analyse de données collectées au niveau des 11 PCFF ont permis de dégager les résultats ci-après :

(i) *Analyse de pourcentage d'espèces protégées dans le volume de viande de brousse contrôlé aux PCFF*

Commentaires	
T1_2019	D'une manière générale, au 31 mars 2019 le pourcentage d'espèces dans la quantité de viande de brousse contrôlé aux PCFF a augmenté sur 2 axes routiers (RN4 Est et RN4 Ouest) concernés par rapport aux périodes précédentes (T4_2018) : de 92,97 % au T4_2018 à 95,51% sur la RN4 Ouest et de 87,38% au T4_2018 à 89,48% sur la RN4 Est. Il a baissé sur 2 autres axes : de 59,21% au T4_2018 à 28,16 % sur la RN5 et de 90,61% au T4_2018 à 89,57%.
T2_2019	Le pourcentage d'espèces dans la quantité de viande de brousse contrôlé aux PCFF a baissé sur 3 axes routiers (RN4 Ouest, RN4 Est et RN3/26) concernés par rapport aux périodes précédentes (T1_2019) : de 95,51% au T1_2019 à 94,30% sur la RN4 Ouest, de 89,48% au T1_2019 à 87,86% sur la RN4 Est et de 89,57% au T1_2019 à 63,79% au T2_2019 sur la RN6/23. Il a augmenté sur 1 seul axe : de 28,16% au T1_2019 à 68,61% sur la RN5.
T3_2019	D'une manière générale, au 30 septembre 2019 le pourcentage d'espèces dans la quantité de viande de brousse contrôlé aux PCFF a augmenté sur 3 axes routiers (RN4 Ouest, RN4 Est et RN3/26) concernés par rapport aux périodes précédentes (T2_2019) : de 94,30% au T2_2019 à 96,43 % au T3_2019 sur la RN4 Ouest, de 87,86 % au T2_2019 à 87,96 au T3_2019 sur la RN4 EST et de 63,79 % au T2_2019 à 73,28 au T3-2019 sur la RN6/23. Il a baissé seulement sur la RN5 de 68,61 % au T2_2019 à 62,87 % au T3_2019.
T4_2019	D'une manière générale, au 31 décembre 2019 le pourcentage d'espèces dans la quantité de viande de brousse contrôlé aux PCFF a augmenté sur 3 axes routiers (RN5, RN4 Est et RN3/26) concernés par rapport aux périodes précédentes (T3_2019) : de 62,87% au T3_2019 à 86,42 % au T4_2019 sur la RN5, de 87,96 % au T3_2019 à 88,98 au T4_2019 sur la RN4 EST et de 73,28 % au T3_2019 à 94,84 au T4-2019 sur la RN6/23. Il a baissé seulement sur la RN4 OUEST de 96,43 % au T3_2019 à 87,74 % au T4_2019.

(ii) Analyse de pourcentage de bois d'œuvre artisanal illégal dans le volume de bois enregistré

Commentaires	
T1_2019	Le pourcentage de bois d'œuvre artisanal illégal dans le volume de bois enregistré est en dessous des valeurs cibles sur tous les axes du projet (RN4 Ouest, RN4 Est, RN5, RN6/23). Ainsi, il a augmenté dans 3 sur 4 axes du projet par rapport au trimestre précédent (T4_2018) : de 5,84 % au T4_2018 à 6,84% sur la RN4 Ouest, de 31,09 % au T4_2018 à 29,58% sur la RN4 Est, de 9,57 % au T4_2018 à 58,95% sur la RN5 et de 6,65 % au T4_2018 à 16,33% sur la RN6/23.
T2_2019	Par ailleurs, le pourcentage de bois d'œuvre artisanal illégal dans le volume de bois enregistré est en dessous des valeurs cibles sur tous les axes du projet (RN4 Ouest, RN4 Est, RN5, RN6/23). Par contre, par rapport aux périodes précédentes (T1_2019), il a baissé dans 3 sur 4 axes du projet : de 6,84 % au T1_2019 à 0% sur la RN4 Ouest, de 58,95 % au T1_2019 à 39,35% sur la RN5 et de 16,33 % au T1_2019 à 8,51% sur la RN6/23. Il a augmenté sur un seul axe : de 29,58 % au T1_2019 à 50,33% sur la RN4 Est.
T3_2019	Par ailleurs, le pourcentage de bois d'œuvre artisanal illégal dans le volume de bois enregistré est en dessous des valeurs cibles sur tous les axes du projet (RN4 Ouest, RN4 Est, RN5, RN6/23). Par contre, par rapport aux périodes précédentes (T2_2019), il a augmenté dans 2 sur 4 axes du projet : de 0,00% au T2_2019 à 4,72% au T3_2019 sur la RN4 Ouest, de 39,65% au T2_2019 à 72,13% au T3_2019 sur la RN5. Il a baissé dans 2/4 axes: de 50,33% au T2_2019 à 34,00% au T3_2019 sur la RN4 Est et de 8,51% au T2_2019 à 7,45% au T3_2019 sur la RN6/23
T4_2019	Le pourcentage de bois d'œuvre artisanal illégal dans le volume de bois enregistré est au-dessus des valeurs cibles sur 3/4 axes du projet (RN5, RN4 Est, RN6/23) par rapport aux périodes précédentes (T3_2019) : de 72,13% au T3_2019 à 77,33% au T4_2019 sur la RN5, de 34% au T3_2019 à 45,11% au T4_2019 sur la RN4 EST, de 7,45% au T3_2019 à 22,36% au T4_2019. Il a baissé dans 1/4 axes: de 4,72% au T3_2019 à 0% au T4_2019 sur la RN4 Ouest

Les analyses montrent que la variation de pression exercée est très importante sur les ressources naturelles et dépend d'un axe à un autre.

En rapport avec les valeurs cibles respectives, les ratios des indicateurs ont été renseignés, tels que illustrés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2: Ratios d'espèces fauniques protégées et de bois illégal calculés pour chaque indicateur par trimestre en comparaison avec les valeurs cibles

Indicateurs	Suivi au 30.03.2019		Suivi au 30.06.2019		Suivi au 30.09.2019		Suivi au 31.12.2019	
	Ratio renseigné (%)	Valeur cible (%)	Ratio renseigné (%)	Valeur cible (%)	Ratio renseigné (%)	Valeur cible (%)	Ratio renseigné (%)	Valeur cible (%)
Pourcentage d'espèces protégées dans le volume de viande de brousse contrôlé aux points de contrôle sélectionnés le long des axes :								
RN4-Ouest: Kisangani-Bunduki	95,51	85	94,30	85	96	85	87,74	85
RN5 : Kasomeno-Uvira	28,16	65	68,61	65	62,87	65	86,42	65
RN4-Est : Kisangani-Beni	89,48	85	87,86	85	87,96	85	88,98	85
RN6/23 : Akula-Gemena-Libenge-Zongo	89,57	70	63,79	70	81,66	70	94,84	70
Pourcentage du bois illégal dans le volume du bois d'œuvre industriel vérifié aux points de contrôle sélectionnés le long des axes								
RN4-Ouest: Kisangani-Bunduki	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RN5 : Kasomeno-Uvira	-	-	-	-	-	-	-	-
RN4-Est : Kisangani-Beni	-	-	0,00	-	0,00	0,00	0,00	-
RN6/23 : Akula-Gemena-Libenge-Zongo	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du bois illégal dans le volume du bois d'œuvre artisanal vérifié aux points de contrôle sélectionnés le long des axes								
RN4-Ouest: Kisangani-Bunduki	6,84	70	0	70	4,72	70	0	70
RN5 : Kasomeno-Uvira	58,95	80	39,35	80	72,13	80	77,33	80
RN4-Est : Kisangani-Beni	20,58	85	50,33	85	34	85	45,11	85
RN6/23 : Akula-Gemena-Libenge-Zongo	16,33	85	8,51	85	4,47	85	22,36	85

Le tableau 3 présente le détail de la compilation des volumes de viande de brousse et de bois d'œuvre industriel et artisanal contrôlés durant la période de référence (information tirée du cadre de résultats).

Tableau 3 : Compilation des quantités de viande de brousse et volume de bois d'œuvre industriel et artisanal contrôlés au cours de l'année 2019

Axe routier	Volume de viande de brousse contrôlé aux PCFF sélectionnés					Volume de bois d'œuvre industriel contrôlé aux PCFF sélectionnés					Volume de bois d'œuvre artisanal contrôlé aux PCFF sélectionnés				
	Espèces protégées (Kg)	Proportion du volume total (%)	Espèces non protégées (Kg)	Proportion du volume total (%)	Volume total (Kg)	Illégal (m3)	Proportion du volume total (%)	Légal (m3)	Proportion du volume total (%)	Volume total (m3)	Illégal (m3)	Proportion du volume total (%)	Légal (m3)	Proportion du volume total (%)	Volume total (m3)
Kisangani - Bunduki	5918,9	87,73	827,1	12,26	6746	0	0	4197,75	100%	4197,75	0	0	157,90	100	157,90
Kisangani-Beni	7354,5	88,97	911	11,02	8265,5	0	0	202,8	100%	202,8	1981	45,10	2410,56	54,89	4391,66
Kasomeno-Uvira	50,9	86,41	8	13,15	58,9			0	0		62,060	77,33	18,190	22,66	80,250
Akula-Gemena-Zongo	1260	94,84	68,5	5,16	1328,5	-	-	-	-	-	94,332	22,35	327,600	77,64	421,932

(iii) Synthèse des résultats relatifs au contrôle inopiné

Les missions de contrôle inopiné se sont organisées dans les marchés et les beach repris le long de la RN5 entre Uvira et Baraka, et les marchés et concessions d'exploitation artisanale des bois d'œuvre repris le long de la RN2 entre Goma-Bukavu, de la RN4 Ouest entre Kisangani-Dulia-Bunduki, de la RN4 Est entre Kisangani-Beni, de la RN6-23 entre Akula-Gemena-libenge et Zongo et de la RN27 entre Komanda-Bunia-Goli-Mahagi.

Tableau 4 : Evolution des indicateurs renseignés au cours des contrôles inopinés réalisés sur les axes Pro-Routes par les CPE

Structure	Période	Nbr. De contrôle	VB (spécimen)				BOA en m ³				CB		BC	Agents impliqués	Source
			P	NP	Total	% protégé	Illégal	légal	Volume total	% illégal	Nbr. sac	Poids			
CPE Bas Uélé	mars	2	153	1279,8	1432,80	10,68	17,6	226,900	244,50	7	193	6176	-		Rap. Tech. Août 2019
	avril	10	853,9	1669,50	2523,4	33,84		78,200	78,200	0	243	7776	-	2	
	Total	12	1006,90	2949,3	3956,20	25,45	17,600	305,100	322,700	5,45	436	13952		2	
CPE Sud Ubangi	avril	2	43	57	100	43	12,266	16,326	28,542	42,90	-	-	-		Rap. Tech. Avri 2019
	mai	2	4	4	8	50	10,654	20,700	31,354	33,98	-	-	-	12	Rap. Tech. mai 2019
	juin	2	13	13	66	80	7,840	55,067	62,907	12,46	-	-	-	11	Rap. Tech. Juin 2019
	juillet	2	96,26	25,75	129,11	80	84,609	110,759	195,368	43,31	-	-	-	14	
	août	2	40,75	9,46	50,21	81	12,600	17,174	29,774	42,32					Rap. Tech. Août 2019
	Total	10	197,01	109,21	353,32	55,75	127,969	220,026	347,995	36,77					
CPE Ituri	avril	2					-	780	780	0	1413	98706			
	mai	2					-	737	737	0	2363	160488			
	juin	2					-	-	-		3776	259194			
	Total	6									7552	518388			
CPE Nord Kivu	juin	1					-	300	300	0				2	Rap. Tech. Juin-juillet 2019
	juillet	1					-	513	513	0				2	
	Total	2					-	813	813	0					
CPE Sud Kivu	avril	1	123	100	223	55,15	-	553,8	553,8	0				2	Rap. Tech. juin 2019
	mai	1	135	15	150	90		592	592	0					
	juin	1	164,5	84	248,5	66,19		523	523	0					
	juillet	1	-	-		-	-				9441	736398		2	
	Total	4	422,5	199	621,5	67,98	-	1668,8	1668,8	0				4	

(iv) Synthèse des résultats relatifs aux plantations d'arbres d'alignement

Tableau 5: Suivi plantation d'arbres d'alignement au 31 décembre 2019

Axe	Tronçon Concernée	Total arbres plantés	Perte	Arbres survivus	Distance couverte	Distance prévue
RN27	AZIDA-NYARUMBE	6123	4006	2117	66 km	
	ZII-OTHAN	4214	1003	3211		
	OTHAN-NGOTE	5301	1940	3361		
	NGOTE-NIOKA	6219	2116	4103		
	NIOKA-DJUKPA	5551	2421	3130		
	Total Djukpa-Goli : 66 km	27408	11486	15922		
	Kpalamuta-Kunvopili	1704	0	1704	6	
	Kivopili-Holu2	2286	0	2286	8	
	Holu 2-PK16	4000	0	4000	14	
	PK16-PK45	0	0	0		
	PK45-TALOLO	2857	0	2857	10	
	Total axe Komanda -Bunia	10847		10847	38	75
RN2	Kavumu-Kabamba	5200	2340	2860	25	110
	Sake'-Minova (Nguba)	12333	1800	10533	19	25
RN4	Beni-Kasindi	0	0	0	0	80
TOTAL GENERAL		55788	15626	40162	148	465

Sur les 3 axes concernés par les plantations d'arbres d'alignement (RN2 : Bukavu-Goma, RN4 : Beni-Kasindi et RN27 : Komanda-Bunia-Goli), les travaux se sont effectués sur 2 axes (RN2 et RN27). Le budget mis à la disposition de la CPE Nord-Kivu ne lui a pas permis d'amorcer les travaux dans deux axes au même moment.

Dans l'ensemble, 19% seulement du budget relatif aux plantations d'arbres d'alignement ont été payés par la CI, ce qui n'a pas permis de réaliser l'ensemble des linéaires prévus, seuls 148km/ 465km prévus sont plantés (soit 31% de réalisation).

(v) L'accompagnement du MEDD et de l'ICCN dans la phase de répression des contrevenants

Une analyse des faits/ facteurs influençant l'application effective de la loi au niveau des PCFF est régulièrement faite et a conduit à établir le rapport-bilan suivi de la phase sanction chaque mois. Ce qui a permis d'apprécier l'efficacité de traitement des infractions les plus couramment détectées par les PCFF à tous les niveaux.

Afin de renforcer la gouvernance des produits forestiers et fauniques, un effort additionnel a été fourni pour doter les contrôleurs des documents-synthèses de référence pour faciliter l'application de la loi en lien avec l'exploitation et la commercialisation des produits forestiers. Pour ce faire, 2 guides pratiques pour le traitement des infractions forestières et fauniques ont été élaborés par le PE-OCEAN. Cependant, l'infographie, l'impression et la distribution de ces documents ne sont pas effectives faute de budget y relatif.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse des tendances des infractions telles renseignées aux niveaux de PCFF le long des axes routiers du Projet durant la mission.

Tableau 6 : Tendances des infractions par axe routier au cours de 2019

N°	Nature de l'infraction	Nombre de cas par axe						Total axe projet	% ensemble axes projet
		RN4 Ouest	RN4 Est	RN6/23	RN5	RN27	RN2		
1	Transport de bois sans permis (bordereau) de circulation (Trans BsPC)	7	2	19	26	48	0	102	10,02
2	Trafic de la viande de brousse des espèces protégées sans permis de vente/d'achat	145	2	71	33	0	0	251	24,66
3	Transport des menus produits forestiers sans permis	0	0	0	8	0	0	8	0,79
4	Défaut de marquage de bois d'œuvre	0	0	0	4	0	0	4	0,39
5	Bordereau de circulation non conforme	0	1	0	3	0	0	4	0,39
6	Dépassement de cubage par rapport au volume sollicité par l'exploitant	0	359	0	0	0	0	359	35,27
7	Transport des bois d'œuvre la nuit (clandestinement)	0	0	5	3	2	0	10	0,98
8	Obstruction à l'accomplissement des devoirs des Contrôleurs (Art.153 Code forestier)	8	0	3	0	2	0	13	1,28
9	Exploitation des essences forestières en violation des restrictions instituées par le Code forestier (Art.147 Code forestier)	0	0	0	20	4	0	24	2,36
10	Absence de permis de chasse	11	0	18	5	0	0	34	3,34
11	Transport des armes de chasse sans permis de port d'arme	9	0	2	0	0	0	11	1,08
12	Transport des matériels de chasse (câble métallique) et /ou autres produits nuisibles	7	0	6	8	0	0	21	2,06
13	Transport des espèces animales vivantes	2	0	20	5	1	0	28	2,75
14	Transport de munition de chasse (cartouche, etc)	4	0	5	0	0	0	9	0,88
15	Document non conforme à la loi	0	0	0	3	3	0	6	0,59
16	Présence d'espèces animales ou parties protégées à bord	0	0	7	0	0	0	7	0,69
17	Présence de passagers à bord du véhicule transportant le bois	0	21	2	0	4	0	27	2,65
18	Manque d'autorisation d'exportation	0	0	0	0	6	0	6	0,59
19	Exploitation / trafic de la VB pendant la fermeture de la chasse	0	0	86	0	0	0	86	8,45
20	Autres (infractions reportées sous autres dénominations)	3	2	1	2	0	0	8	0,79
TOTAL		196	387	245	120	70	0	1018	

Commentaires :

Considérant les résultats de suivi des infractions, tels que présentés dans le tableau 2 ci-dessus, il convient de souligner que le dépassement de cubage par rapport au volume sollicité par l'exploitant est l'infraction la plus courante avec 35,27% sur 20 types d'infractions renseignées. En deuxième position vient le trafic de la viande de brousse des espèces protégées sans permis de vente/d'achat avec 24,66%. Les autres infractions remarquables concernent le transport de bois sans permis (bordereau) de circulation (10,02 %), l'exploitation/trafic de la VB pendant la fermeture de la chasse (8,45%), l'absence de permis de chasse (3,34%), le transport des spécimens vivants des espèces animales, cas observés sur la RN6/23 (2,79%), la présence des passagers à bord du véhicule transportant le bois (2,69%), l'exploitation des essences forestières en violation des restrictions instituées par le code forestier en son article 147 (2,36%), le transport des matériels de chasse (câble métallique) et/ou autres produits nuisibles (2,06%), l'obstruction à l'accomplissement des devoirs des contrôleurs (Art.153 code forestier) (1,28%), le transport des armes de chasse sans permis de port d'arme (1,08%), le transport des bois d'œuvre la nuit (clandestinement) (0,98%), le transport de munition de chasse (cartouche, etc.) (0,88%), le transport des menus produits forestiers sans permis et infractions connexes (0,79%), la présence des spécimens vivants ou de viande d'espèces protégées à bord de véhicule (0,69%), les documents non conformes à la loi et manque d'autorisation d'exportation (0,59%), et le défaut de marquage de bois d'œuvre et bordereau de circulation non conforme (0,39 chacune).

La figure qui suit visualise les tendances des infractions dans l'ensemble des axes routiers PROROUTES telles que décrites ci-dessus.

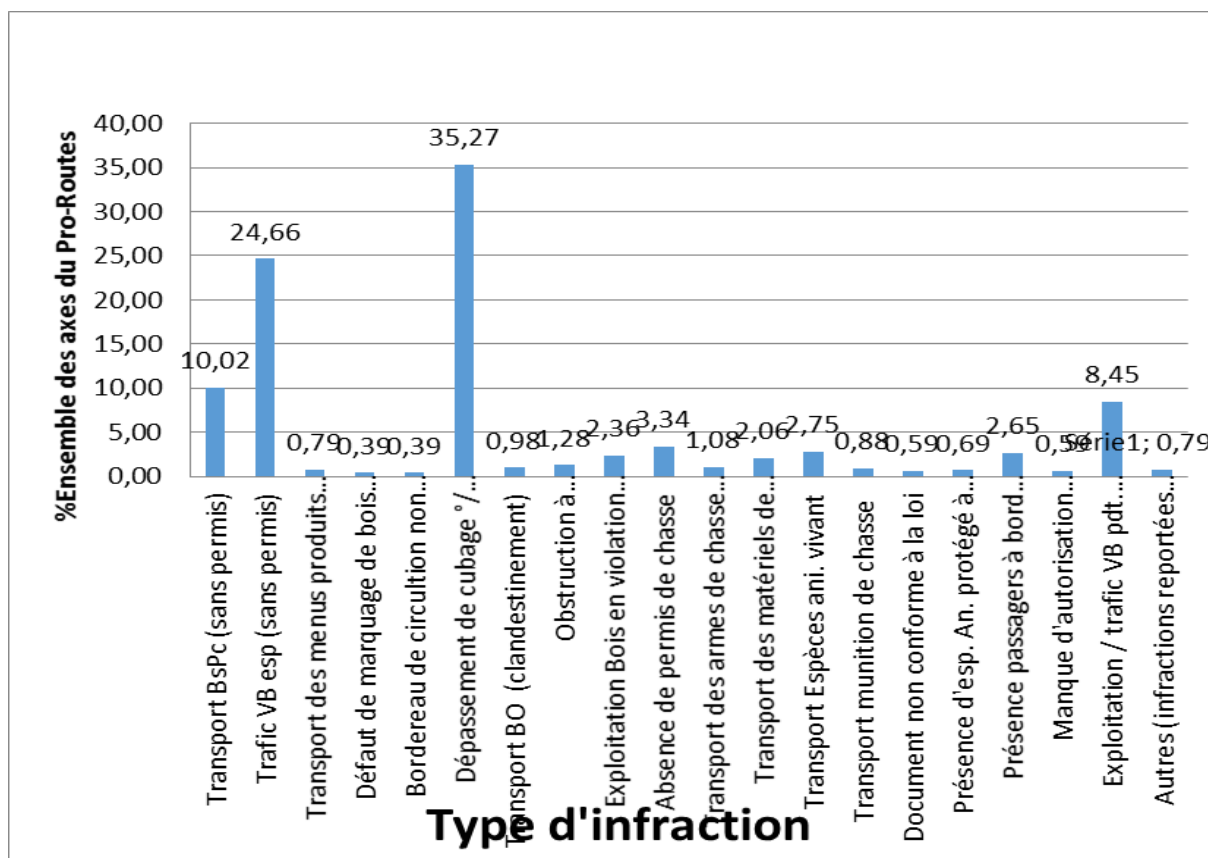


Figure 1. Variation des tendances des infractions dans l'ensemble des axes routiers PROROUTES

(vi) Appui au MEDD et l'ICCN dans l'élaboration des guides pratiques pour l'identification des produits forestiers et fauniques et traitement des infractions à l'usage des contrôleurs

Lors des différentes missions de supervision des PCFF effectuées par le PE-OCEAN, plusieurs constats ont été faits pour l'amélioration de la qualité du travail des contrôleurs. Parmi ces constats, il a été relevé qu'un nombre important des contrôleurs avait encore des difficultés pour identifier les espèces animales et végétales et à cause de cela, certains contrôleurs assermentés avaient du mal à qualifier des infractions commises par les usagers.

C'est dans le souci de corriger ces lacunes et d'améliorer la qualité de travail de collecte des données et l'application de la loi que le PE-OCEAN a produit des guides pratiques pour l'identification des produits forestiers et fauniques et traitement des infractions. Cependant, il se pose un problème de budget pour l'infographie, l'impression et la distribution de ces guides afin de les mettre à la disposition des concernés.

(vii) *Réalisation des missions combinées de supervision du fonctionnement des PCFF sur les axes du projet (RN4, RN5, et RN6/23)*

5 missions réalisées durant la mission dans les différents axes Pro-routes auprès des PR et au niveau des 11 PCFF.

Les principaux constats dégagés relevés sont les suivants:

- La diminution sensible du nombre des PV et rapports de suivi de la mise en application de la loi au niveau de PCFF visités, alors que pendant différentes mission de supervision, beaucoup de cas d'illégalité sont constatés par les experts du PE-OCEAN. En plus, un bon nombre des PV établis ne sont pas transmis à qui de droit en l'occurrence l'Officier du ministère public (OMP). Ce qui laisse penser qu'il y a un problème d'efficacité dans la phase sanction;
- Seules 2 missions du comité de suivi (CS) ont été organisées durant le partenariat CI&PE-OCEAN (une mission du CS Sud-Kivu au PCFF de Makobola et une mission du CS du Haut Katanga au PCFF de Kasomeno). Les autres PCFF n'ont pas fait l'objet des missions du comité de suivi, avec comme conséquence la non-implication des autorités provinciales dans les activités du CFF et le retard dans la prise et l'application des mesures correctives ;
- Le sabotage des barrières et le trafic d'influence direct et indirect par les autorités politico-administratives et militaires ;
- L'existence des zones de fuite de fraude dans les périmètres des PCFF ;
- Beaucoup de permutations intempestives des contrôleurs par la CPE Tshopo, souvent en contradiction avec l'esprit de l'arrêté provincial créant les PCFF;
- Les lacunes antérieures liées au remplissage incomplet des fiches de collecte de données ont été en grande partie corrigées (Exemple : l'identification des exploitants et trafiquants).

(viii) *Réalisation de missions de supervision des plantations d'arbres d'alignement sur les axes du projet (RN4, RN5, et RN6/23)*

Deux missions organisées pour la supervision des plantations d'arbres auprès des partenaires régaliens concernés dans le cadre de memoranda de collaboration.

Les constats ci-après ont été faits:

- Le paiement direct effectué par la CI en faveur des partenaires concernés ne comprenait que l'acquisition des plantules. Cependant, ces partenaires n'ont pas seulement acquis, mais ont commencé aussi à planter le long des axes routiers concernés sur une distance globale de 137km (106km sur la RN27 et 31km sur la RN2). La situation au moment de la clôture de la mission montre qu'ils ont planté et entretenu jusqu'à un certain moment avec l'implication des communautés locales structurées à cette fin;

- Une note technique contenant une analyse et des propositions de poursuite des activités a été soumise à la CI.

1.2.2. Gestion participative des aires protégées

Des appuis financiers et techniques ont été faits en faveur de la Direction Générale de l'ICCN, des directions des sites de 4 AP (DCRT, DCLK, DCBU et RFO), de la direction provinciale de l'ICCN/Tshopo pour l'appui au Jardin Botanique et zoologique de Kisangani (JBZK), conformément aux memoranda de collaboration signés en 2019.

Ces appuis ont permis à ces AP de réaliser les actions suivantes :

- (i) L'organisation des réunions des CoCoSi, y compris les sessions d'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées concernées par le projet (DCRT, DCBU, DCLK et la RFO), ce qui a facilité la détermination du score METT au niveau de chaque site tel présenté sur la figure ci-dessous.

La figure 2 présente d'évolution de score METT entre 2011 à 2019 dans les aires protégées concernées par le projet Pro-Routes.

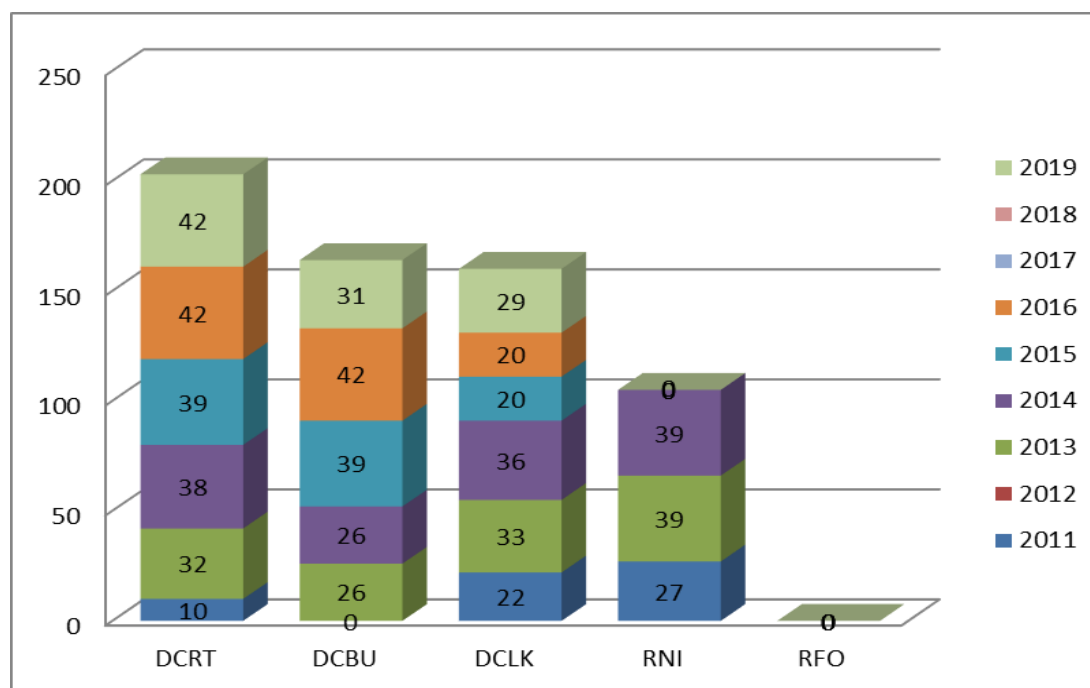


Figure 2 : Évolution de score METT entre 2011 à 2019 dans les AP concernées

Cet histogramme met en lumière l'absence des données pour la détermination du score METT pour la RFO malgré diverses observations et appuis conseils du PE-OCEAN.

(ii) Appui à l'organisation des patrouilleurs

Les résultats importants des patrouilles enregistrés au cours de la mission sont les suivantes:

- 358 patrouilles organisées ;
- 2625 homme/jour des patrouilleurs mobilisés pendant 873 jours ;
- 180 braconniers arrêtés ;
- 1144 objets saisis ;
- 100 campements des braconniers et orpailleurs détruits ;
- 9180,13 km de distance parcourue dans l'ensemble.

(iii) Appui aux initiatives de développement communautaire, en vue d'une gestion participative des ressources naturelles dans les AP concernées :

- o 4 unités de production agricole multiple mise en place dans et autour de DCBU, DCRT, RFO et DCLK ;
- o 4 réunions organisées sur la gestion participative et développement des activités CoCo autour des AP;
- o 1 rapport consolidé des activités COCO élaboré.

1.2.3. Gestion communautaire des ressources naturelles

Après avoir entamé tous les processus de recrutement des consultants chargés de l'élaboration et mise en œuvre des PLGES et soumis en mai et juillet à la CI les projets des contrats à signer, le traitement de ces dossiers a pris du temps au niveau de la CI. Au vu du retard accumulé et étant donné le délai très court avant la clôture de la mission, la CI a décidé de ne pas prendre le risque de donner son avis pour le recrutement de ces consultants.

II. PRESENTATION GENERALE DE LA MISSION

La mission du Consultant s'inscrit dans la continuité du travail accompli depuis quelques années par le BEGES et consiste à parachever la mise en œuvre des activités environnementales importantes non réalisées au 28 février 2018 aux fins de l'atteinte des objectifs non encore atteints.

Il s'agit de :

- ✓ Consolider le renforcement des capacités des partenaires régaliens-cibles (MEDD & ICCN) dans le contrôle de l'exploitation forestière et lutte contre le braconnage pour la période restante;
- ✓ Consolider le renforcement des capacités des partenaires impliqués (ICCN, COCOSi) dans la Gestion Participative des Aires Protégées pour la période restante
- ✓ Consolider le renforcement des capacités des Communautés riveraines en gestion communautaire des ressources naturelles.

Le travail du Consultant avec les partenaires impliqués sur terrain dans la composante 3 devra contribuer au final à la durabilisation des actions menées jusque-là par le projet PRO ROUTES dans le cadre de la composante 3. A l'exception près, le Consultant aura pour rôle précis d'apporter des appuis divers aux partenaires, de coordonner leurs actions et de contribuer à la visibilité des actions menées dans le cadre de la composante 3. Ainsi, pour rendre les actions durables, les tâches du Consultant comprennent les appuis techniques, matériels et financier aux partenaire dans la priorisation des actions et l'accroissement des responsabilités des partenaires régaliens et des autres acteurs dans l'atteinte des objectifs à moyen et long terme de la composante 3. En outre, le Consultant a pour tâches de consolider les rapports d'activités de la composante 3.

1.3. Objectifs de la mission

La mission confiée au Partenaire environnemental-OCEAN consiste à parachever la mise en œuvre des activités environnementales importantes non réalisées au 28 février 2018 aux fins de l'atteinte des objectifs non encore atteints.

III. ACTIVITES REALISEES DURANT LA MISSION

3.1. Le renforcement des capacités des partenaires régaliens

3.1.1. La lutte contre le braconnage et le trafic des ressources forestières

Activités	<i>La lutte contre le braconnage et le trafic des ressources forestières (exploitation illégale de la faune sauvage et des ressources forestières)</i>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôler l'exploitation illégale de la faune sauvage et des ressources forestières ▪ Réduire la pression sur les ressources naturelles
Montant dépensé	620 532,92 USD (A ajouter à ce montant, le paiement des contrôleurs effectué par la CI via SOFICOM)
Activités mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C111 : Accompagner le MEDD dans la phase de répression des contrevenants (Mise en application de la loi liée au contrôle forestier et faunique) : plaider auprès des autorités pour et tenter de faire annuler l'arrêté du gouverneur de l'ancienne Province Orientale ; ▪ C112 : Appui au fonctionnement et à la supervision des PCFF par les partenaires régaliens provinciaux (PRP) et au comité provincial de suivi du CFF (y compris la régularisation du paiement des primes des contrôleurs de juin 2018); ▪ C113 : Appui au contrôle inopiné, inspections forestières pour tous les CPE et plantations d'arbres d'alignement le long de la RN2 (Bukavu-Goma) pour les CPE Nord-Kivu et Sud-Kivu, RN4 (Beni-Kasindi) pour la CPE Nord-Kivu et RN27 (Komanda-Bunia-Goli) pour la CPE Ituri ; ▪ C114 : Accompagner le MEDD dans la phase de répression des contrevenants (Mise en application de la loi liée au contrôle forestier et faunique) / renforcer et appuyer les comités de suivi de CFF ; ▪ C115 : Supervision du fonctionnement des onze (11) points de contrôle forestier et faunique ; ▪ C116 : Supervision des plantations d'arbres d'alignement le long de la RN2 (Bukavu-Goma), RN4 (Beni-Kasindi) et RN27 (Komanda-Bunia-Goli) ; ▪ C117 : Restructurer la Base de Données (BDD) du contrôle forestier et faunique (CFF), mettre à jour la BDD et utiliser les données issues du CFF pour élaborer et publier le rapport bilan environnemental du premier 2018 (janvier-juin) et second semestre 2018 (juillet-décembre).

**Résultats
obtenus**

- **C111 (annexe 1):**
 - Une note circulaire émise par le Ministre provincial en charge de l'environnement annulant l'ancienne note circulaire controversée sur le cubage de bois d'œuvre artisanal disponible (Note circulaire N°001/CAB/MIN-PROV/APEDRECD/NTW/PTSH/2020, du 08 janvier 2020 portant annulation de l'instruction application de cubage selon les normes du marché (14 pièces par/mètre cube et par catégorie de véhicule transportant le bois)
- **C112 (annexe 2):**
 - Le rapport d'évaluation de l'état de paie des primes et bonus des contrôleurs et superviseurs disponible;
 - Le paiement des primes et loyers des contrôleurs jusqu'en décembre 2019 effectué ;
 - 46 rapports globaux reçus de partenaires régaliens analysés et validés et les données faisant état des quantités de viande de brousse et bois d'œuvre totales et illégales enregistrées, des espèces animales et végétales les plus exploitées, validé par le PE-OCEAN ont permis de renseigner le cadre des résultats au 31/12/2019;
 - 1 rapport final d'inventaire des matériels et équipements disponibles aux 11 PCFF élaboré.
- **C113 (annexe 3):**
 - 36 contrôles inopinés réalisés ;
 - 30 rapports de contrôle inopiné analysés et validés par le PE-OCEAN ;
 - 4 rapports consolidés de contrôle inopiné élaborés et transmis à la CI ;
 - Un total de 148/415km de plantation d'alignement réalisé sur les axes concernés (44km sur la RN2 et 104km sur la RN27).
- **C114 (annexe 4):**
 - Planifier et mettre en œuvre des formations ciblées en faveur des contrôleurs ;
 - ✓ Production de la version améliorée des outils de collecte des données et formation de contrôleurs et des agents chargés de saisie des données de CFF sur l'utilisation desdits outils ;
 - ✓ 66 contrôleurs encadrés régulièrement dans les techniques de contrôle et collecte des données du CFF ;
 - ✓ 18 personnes formées (17 contrôleurs et un chef de bureau de la CPE SK) sur la saisie et transmission de données en utilisant le système réseau mis en place (Onedrive);
 - Identifier le besoin et appuyer les contrôleurs en matériel et équipement de terrain.
 - ✓ Acquisition et distribution des matériels et équipements en faveur des 11 PCFF (Motos, Ordinateurs, Système d'alimentation

électrique Photovoltaïque, Mobiliers, matériels aratoires)

- Un tableau synoptique des données en rapport avec la mise en application de la loi actualisé au 31/12/2019 ;
- Un rapport synthèse d'activité élaboré.
- **C115 (annexe 5):**
 - 5 missions combinées de supervision effectuées dans les différents sites Pro-routes et 5 rapports-synthèses disponibles ;
 - Des observations/constats relatifs à la gestion et efficacité de travail de CFF relevés et consignés dans les différents rapports;
 - Les recommandations issues des missions combinées de supervision ont été formulées, ce qui a permis de consolider les acquis et corriger les insuffisances relevées;
- **C116 (annexe 6):**
 - 2 missions de supervision des plantations d'arbres d'alignement le long des axes concernés effectuées et 2 rapports-synthèses disponibles.
- **C117 (annexe 7):**
 - 4 rapports des bilans environnementaux (S_1 et S_2 2018 et S_1 et S_2 2019) ont été élaborés et transmis à la CI;
 - La base de données du CFF actualisée au 31/12/2019 ;
 - Le projet de restructuration de la base des données du volet environnemental élaboré et partagé avec la CI;
 - Les rapports d'analyse et de synthèse des données de janvier à décembre 2019 disponibles, ce qui a permis l'élaboration des bilans environnementaux;
 - Les différents outils de collecte des données actualisés (y compris les fiches de collecte de données, les masques de saisis et les tableaux synoptiques);
 - Le nouveau système de gestion de la base des données dans les 11 PCFF (permettant la mise en ligne automatique via l'application Onedrive) mis en place;
 - 4 guides pratiques pour l'identification des produits forestiers et fauniques et traitement des infractions à l'usage des contrôleurs élaborés;
 - Le cadre des résultats du volet environnemental renseigné au 31/12/2019.

Faits saillants

- Le résultat du plaidoyer mené par le PE-OCEAN auprès du gouvernement provincial de la Province de la Tshopo a abouti à l'annulation de la note technique controversée sur le cubage de bois. Ceci impacterait sur l'infraction relative au dépassement de cubage par rapport au volume sollicité par l'exploitant, laquelle infraction était identifiée comme la plus importante avec 35,27% sur 20 types d'infractions renseignées durant la mission ;
- La production par le PE-OCEAN des guides pratiques pour l'identification des produits forestiers et fauniques et traitement des infractions doit renforcer le travail de CFF en fiabilisant les informations aussi bien dans la collecte des données sur les produits forestiers et fauniques spécifiques à chaque axe que dans l'application de la loi ;
- Le PE-OCEAN a développé un projet de restructuration de la base des données afin d'alléger les procédures de contrôle, notamment par la connexion électronique qui facilite l'échange d'informations entre les gestionnaires, agents commis au CFF et le partenaire en charge de supervision. Le système met en ligne les informations fiables et pertinentes au bénéfice de tous les acteurs associés à la problématique du CFF. En attendant la concrétisation de ce projet, le PE-OCEAN a testé et mis en place un système de transition plus simplifié opérationnel dans les 11 PCFF (Onedrive) qui permet l'interconnexion de la base des données de manière à relier et à archiver les informations à temps réel. Pour ce faire, chaque PCFF a été doté d'un ordinateur portable.

3.1.2. *Gestion participative des aires protégées*

<i>Activités</i>	<i>La gestion participative des aires protégées</i>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la gestion participative incluant les communautés riveraines dans le Domaine de chasse de Rubi Télé (DCRT), la Réserve de faune (RFO), le Domaine de chasse de Lwama Kivu (DCLK) et le Domaine de chasse de Bili Uéré (DCBU). ▪ Élaborer et appliquer un plan de gestion participative au sein de la DCRT contenant la cartographie et un plan d'aménagement.
Montant dépensé	52 357,65 USD (au 30/12/2019)
Activités mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C211 : Appui à l'opérationnalisation des patrouilles de surveillance dans les AP concernées (DCRT, DCBU, RFO et DCLK) ▪ C212 : Appui au fonctionnement des COCOSI dans les AP concernées (DCRT, DCBU, RFO et DCLK) ▪ C213 : Appui technique et financier pour la sensibilisation et la communication avec les communautés riveraines et appui à des initiatives locales de développement au niveau des quatre aires protégées sur base de la stratégie Nationale COCO (conservation Communautaire).
Résultats obtenus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C211 (annexe 8): <ul style="list-style-type: none"> - 24 rapports globaux intégrant les efforts des patrouilles analysés et validés; - 1 rapport consolidé de suivi des efforts des patrouilles disponibles au 31/12/2019. ▪ C212 annexe 9): <ul style="list-style-type: none"> - 4 rapports globaux intégrant les résultats des activités de COCOSI analysés et validés; - 1 rapport consolidé des réunions de COCOSI disponible 31/12/2019. ▪ C213 (annexe 10): <ul style="list-style-type: none"> - 4 rapports globaux intégrant les activités COCO analysés et validés; - 1 rapport consolidé des activités COCO disponible au 31/12/2019.

3.1.2.1. Synthèse des résultats des efforts de patrouilles

Tableau 7: Résultat des efforts des Patrouilles organisées dans les AP concernées en 2019

SITE	Période	Nombre de patrouilles	Effectif total	Nombre de jours de patrouilles	Distance parcourue en km	Nombre braconniers arrêtés	Total objets saisis	Campements détruits
DCRT	janvier	9	36,80	13	5,00	0	0	0
	février	11	23,00	12	7,00	0	0	0
	mars	14	185,51	30	36,00	0	0	0
	avril	1	45,00	11	46,80	6	8	0
	mai	1	20,00	16	45,93	9	14	0
	juin	0	0,00	0	0,00	0	0	0
	juillet	1	20,00	11	26,00	8	15	0
	Total DCRT		37	330,31	93	166,73	23	37
DCBU	janvier	0	0,00	0	0,00	0	0	0
	février	0	0,00	0	0,00	0	0	0
	mars	0	0,00	0	0,00	0	0	0
	avril	4	20,00	14	214,00	0	72	0
	mai	4	1,00	20	62,60	0	0	0
	juin	5	50,00	23	345,00	3	36	4
	juillet	6	42,00	42	134,00	6	19	0
	août	5	28,00	24	280,00	0	5	0
	Total DCBU		24	141,00	123	1 035,60	9,00	132
RFO	janvier	0	0,00	0	0,00	0	0	0
	février	0	0,00	0	0,00	0	0	0
	mars	97	1 520,06	64	141,00	52	0	0
	avril	54	125,00	104	1 175,65	1	470	15
	mai	31	115,00	89	1 152,38	1	124	40
	juin	45	123,00	151	2 529,00	1	239	38
	juillet	38	119,00	128	1 944,08	1	25	0
	août	28	82,00	65	821,67	2	38	0
	Total RFO		293	2 084,06	601	7 763,78	58	896
DCLK	janvier	0	0	0	0,00	0	0	0
	février	0	0	0	0,00	0	0	0
	mars	0	0	0	0,00	0	0	0
	avril	1	10,00	15	0,00	88	59	3
	mai	0	0	0	0,00	0	0	0
	juin	0	0	0	0,00	0	0	0
	juillet	1	20,00	17	112,02	0	0	0
	août	1	20,00	16	51,00	2	0	0
	septembre	1	20,00	8	51,00	0	20	0
Total DCLK		4	70,00	56	214,02	90	79	3
TOTAL GLOBAL		358	2 625,37	873,00	9 180,13	180,00	1 144,00	100,00

3.1.2.2. Evaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées

L'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées appuyées par Pro-routes est présentée dans la figure ci-dessous.

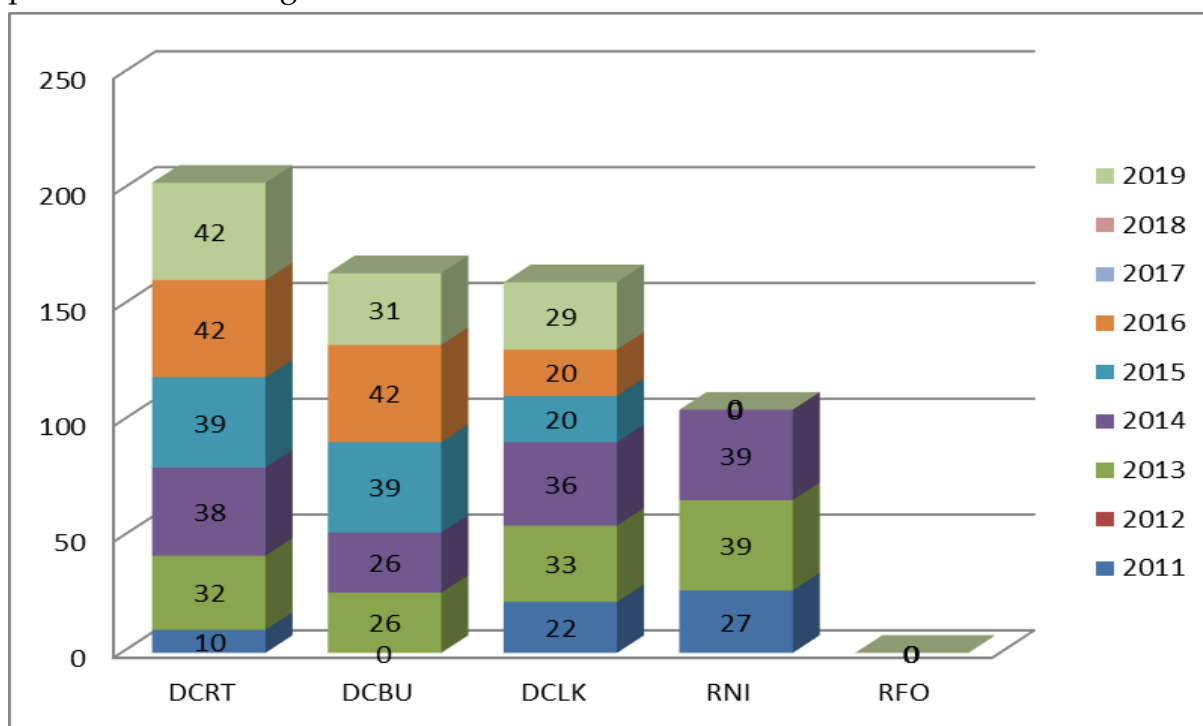


Figure 3: Évolution de score METT entre 2011 à 2019 dans les AP concernées par Pro-Routes

Commentaires

Au DCBU: Le score METT obtenu est de 31% (juin 2019), soit une baisse de 11% par rapport au score réalisé lors de la dernière séance d'évaluation tenue en 2016 (de 42%). Ceci s'explique par le fait qu'en 2019, il n'y avait pas de mobilisation des fonds pour le fonctionnement du site. Tous les partenaires (Pro-Routes et AWF) ont répondu avec un grand retard dans les interventions.

Au DCRT: Le score METT obtenu est de 42% (juillet 2019), un score inchangé en comparaison avec celui réalisé lors de la dernière séance d'évaluation tenue en 2016 (de 42%). Globalement cette note en dessous de la moyenne est d'abord en lien avec :

- L'absence totale de budget de gestion pour développer des actions de terrain ;
- La disponibilité d'un budget très insuffisant, irrégulier (parfois ponctuel) et en provenance de partenaires pour développer des actions ;
- L'effectif du personnel très limité et insignifiant par rapport à l'étendue du site (insuffisance quantitative) ;
- L'insuffisance qualitative de personnel et la grande proportion de nouvelles unités non payées dans le site.

Ce niveau de gestion ne peut faire face à divers degrés de pressions intenses. Il est donc prévisible que dans ce site, les modalités de gestion actuelles remettent en question la philosophie et les motivations pour lesquelles cet espace a été érigé en aire protégée.

Au DCLK: Le score METT obtenu est de 29% (août 2019), soit une augmentation de 9% par rapport au score réalisé lors de la dernière séance d'évaluation tenue en 2016 (de 20%). Au cours de la réunion de CoCosi, une session d'évaluation de l'efficacité de gestion a été organisée et le score METT obtenu est de 29/100.

Cette variation de score: de 20 (en 2016) à 29 (en 2019) se justifie par des faits suivants :

- La collaboration avec les communautés locales se traduisant par la mise en place des comités locaux de conservation et développement (CLCD) et le lancement des campagnes de sensibilisation des populations locales sur l'importance du DCLK et la nécessité de collaborer pour la promotion d'une approche visant la conservation et le développement intégré ;
- La participation des populations locales dans les patrouilles à titre d'informateurs ;
- L'appui financier du projet Pro-routes perçu comme un ballot d'oxygène pour le fonctionnement du site. Aujourd'hui le site ne survit que grâce à l'appui financier du projet Pro-routes et des amendes transactionnels.

3.1.2.3. Résultats de suivi des initiatives de développement mise en place aux niveaux des aires protégées

Les résultats-synthèse de suivi des initiatives de développement mise en place dans les aires protégées appuyées par le projet Pro-routes sont consignés dans le tableau qui suit.

Tableau 8 : Synthèse des résultats de suivi des initiatives de développement mise en place aux niveaux des AP concernées

Site	Activité	Bénéficiaire		Budget investi (\$)	Période d'exécution		Etat d'activité
		Catégorie	Nombre		Début	Clôture	
DCBU	Renforcer les capacités des CL: « Formation sur le concept COCO et sensibilisation des CL »	Population locale (preneurs de décision)	30	1000	03-04 juin	-	O
	Soutien direct aux initiatives de développement : « Champs pilote multiplicateur semencier, promotion des activités agricole, acquisition et gestion des terres agricole, Promotion de petit élevage (ovin + porcine) »	Associations des femmes « LAMUKA » dans la chefferie Gbiamangi et de Bosso	35	4250	Juin 2019	-	O
DCRT	Renforcer les capacités des CL : « Formation sur le concept COCO et sensibilisation des CL »	Localité Sukisa, Yeme et Bombole	52	1000	30 juillet		F
	Soutien direct aux initiatives de développement : « Champs Pilote multiplicateur semencier, Promotion des activités agricole, aménagement de source, Promotion de petit élevage porcin»	Population locale, association des femmes	40	3650	Juin 2019		O
	Activité Génératrice de revenu : « Mise en place de crédit rotatif »	Association des femmes	0	600			
DCLK	Renforcer les capacités des CL : « sensibilisation des CL, Formation sur le concept COCO et mise en place des Comité local de conservation et développement (CLCD) »	Représentants de chefs locaux, institutions scolaire, armé, la police, ICCN et de peuples autochtones	28	1000	10/08/2019	10/08/2019	F
	Soutien direct aux initiatives de développement : « Aménagement de pâturage communautaire pilote dans le groupement de Bahutchwe »	Population du secteur de BABUYU /groupement des BAHUTCHWE	12 villages	4250	Août 2019	??	O
RFO	Renforcer les capacités des CL : « Formation sur le concept COCO et sensibilisation des CL »	NR	NR	NR	NR	NR	NR

Légende : - F : fermée, - O: ouverte, - NR : non renseigner

3.1.3. La gestion communautaire des ressources naturelles

<i>Activités</i>	<i>La gestion communautaire des ressources naturelles des Aires protégées</i>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">▪ Elaborer et mettre en œuvre les plans locaux de développement communautaire (PLDC) et plans locaux de gestion de l'environnement (PLGE) à partir du PGCRN afin d'améliorer les écosystèmes dégradés le long des axes routiers du Pro-Routes et dans les zones tampons des AP au bénéfice des populations riveraines.
Montant dépensé	0,00 US
Activités mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none">▪ C311 : Mise en œuvre du PLGES de Mambasa▪ C312 : Appui à l'élaboration et mise en œuvre du PLGES de la chefferie de Kole à la périphérie de DCRT
Résultats obtenus	<ul style="list-style-type: none">▪ Pas d'ANO de la Cellule infrastructures pour la signature des contrats

3.2. Suivi et évaluation

3.2.1. Synthèse des activités réalisées durant la mission

Les activités réalisées par la mission dans le cadre de suivi de l'ensemble des activités environnementales sont les suivantes :

- Révision et transmission à la CI du programme indicatif d'activités environnementales;
- Elaboration et transmission à la Cellule infrastructures de 11 rapports mensuels d'avancement des activités;
- Elaboration et transmission à la Cellule infrastructures de 4 rapports d'avancement trimestriel des activités;
- Elaboration et transmission à la Cellule infrastructures du document de stratégie de communication ;
- Elaboration et transmission à la Cellule infrastructures du TSPA actualisé au 31 décembre 2019 ;
- Elaboration et transmission à la Cellule infrastructures du tableau des livrables de la mission ;
- Elaboration du rapport de fin de prestation.

Le tableau qui suit illustre l'exécution du PTBA au 31 décembre 2019.

Tableau 9 : L'exécution du Plan de Travail et Budget Annuel au 31 décembre 2019

Partenaires	Budget mémo (A)	Décaissement MOD/OCEAN ¹ (B)	Paiement Direct CI (C)	Paiement contrôleurs via SOFICOM (D)	Cumul	Disponible (F)= (A-E)
					(E) = (B+C+D)	
CPE BAS UELE	13960,08	0	5260,32	0	5260,32	8699,76
CPE TSHOPO	238924,75	119349,37	32624,1	66240	218213,47	20711,28
CPE Sud-Ubangi	112793,4	48233,64	17359,06	26340	91932,7	20860,7
RFO	88418,9	23281,818	29001,42	13740	66023,238	22395,662
DCRT	85080,62	23281,818	26835,18	13140	63256,998	21823,622
DCBU	40464	0	16581,54	0	16581,54	23882,46
DCLK	40464	0	16581,54	0	16581,54	23882,46
DP ICCN/Tshopo	14010,66	0	6172,18	0	6172,18	7838,48
DP ICCN/Sud-Kivu	35363,01	11640,909	10752,57	6540	28933,479	6429,531
DP ICCN/H-Katanga	54732,62	23281,818	15191,34	13200	51673,158	3059,462
CCV (DCVI)	27697,61	0	8912,2	0	8912,2	18785,41
DEP	35886,8	0	6443,66	0	6443,66	29443,14
CPE ITURI	97730,68	0	20365,47	0	20365,47	77365,21
CPE NORD KIVU	69001,24	0	10875,96	0	10875,96	58125,28
CPE SUD KIVU	100985,5	11640,909	16506,35	7470	35617,259	65368,241
ACE	53372,02	0	17622,07	0	17622,07	35749,95
DG ICCN	26868,1	0	7455,49	0	7455,49	19412,61

3.2.2. Indicateurs du cadre des résultats

La compilation des données environnementales a permis d'actualiser des indicateurs du cadre de résultats au 31 décembre 2019.

3.2.3. Actualisation de la base de données environnementales

La base des données environnementales issues du CFF et de suivi de la mise en œuvre de l'application de la loi du CFF mise à jour au 31 décembre 2019. Elle contient les données environnementales collectées dans les 11 PCFF opérationnels implantés dans la zone d'intervention du projet et ces données sont stockées dans un CD à déposer à la CI.

Durant la mission, une analyse des données collectées se réalisait mensuellement et les différents constats étaient consignés dans les rapports-synthèse des données.

Dans le cadre de suivi de la mise en œuvre des activités du volet environnemental, un tableau de suivi des livrables a été élaboré et transmis à la CI.

¹ Le décaissement MOD OCEAN comprend :

- le fonctionnement du mois de janvier et février y compris les arriérés de 4 mois des primes et loyers des CPE Tshopo et SU payé par OCEAN aux comptes spéciaux des PRP ;
- les arriérés des primes et loyers des contrôleurs (6 mois pour les contrôleurs sous la gestion des CPE Tshopo et SU et 10 mois pour les restes) ;
- l'acompte d'acquisition des 11 motos (51500\$) repartit sur le budget des partenaires gestionnaires des PCFF.

3.3. Passation des marchés

3.3.1. Situation des marchés

Tableau 10 : Situation des marchés durant la mission

N°	Catégorie de marché	Description de la mission	Mode de sélection	Revue Banque (priori/post)	Etat d'avancement	Situation au 31/12/2019
01	FUR	Acquisition de matériel informatique de l'ONG OCEAN en faveur des 11 PCFF	CF	Posteriori	Le contrat a été signé en date du 28 juin 2019 par les parties	Matériels livrés et remis aux 11 PCFF
02	FUR	Acquisition de matériel roulant motos tout terrain de l'ONG OCEAN en faveur des 11 PCFF	CF	Posteriori	Le contrat a été signé en date du 17 juin 2019 par les parties	Matériels livrés et remis aux 11 PCFF
03	FUR	Acquisition des Kits de système d'alimentation photovoltaïque de l'ONG OCEAN en faveur des 11 PCFF	CF	Posteriori	Le contrat a été signé en date du 18 juin 2019 par les parties	Matériels livrés et remis aux 11 PCFF
04	CST	Sélection d'un Consultant Cabinet (CSB/UNIKIS) chargé d'élaborer les PLGES autour du DCRT	ED	Priori	Le Projet de contrat négocié a été transmis à la CI pour revue et ANO en date du 24 mai 2019	Pas d'ANO de la CI (marché annulé)
05	CST	Sélection d'une ONG Locale à Désigner Chargée de la mise en œuvre des PLGES autour du DCRT	ED	Priori	Attente de la désignation de l'ONG pour négociation du contrat	Pas d'ANO de la CI (marché annulé)
06	CST	Sélection d'une ONG International (GIC) Chargée de la mise en œuvre des OLGES dans la chefferie de Mambasa autour de la RFO	ED	Priori	Le Projet de contrat négocié a été transmis à la CI pour revue et ANO date du 22 juillet 2019	Pas d'ANO de la CI (marché annulé)

3.4. Gestion financière

3.4.1. Ressources et emplois (recettes et paiements)

Le tableau ci-dessous illustre le volume des ressources de la période et leurs utilisations ou dépenses. Il montre d'une manière claire comment les fonds ont été dépensés dans l'esprit du projet.

Tableau 11: Tableau des ressources et emplois

Période allant du 01/10 AU 31/12/2019	Notes	Précédent	Période	Période	Période	Cumulatif	
		au 31/03/2019	Du 1 ^{er} /04 au 30/06/2019	Du 01/07 au 30/09/2019	Du 1/10 au 31/12/2019	au 31/12/2019	
		En USD	En USD	En USD	En USD	En USD	
A	Solde d'ouverture	-	- 260,63	106,14	27,56		
	Disponible Banque/ Compte désigné	-	- 260,63	106,14	27,56		
	Disponible Caisse	-	-	-	-		
	Contrat n°044						
	Approvisionnement initial C.I	1	58 003,85	-	-	58 003,85	
	Approvisionnement au Compte désigné	1	-	206 973,36	4 810,00	-	211 783,36
	Paieement Directs C.I	5	-	261 243,37	3 297,08	-	264 540,45
	Arriérés Primes et loyers contrôleurs via SOFICOM	5	-	-	-	146 670,00	146 670,00
	Tiers et régularisation	6	-	-	-	-	-
B	Total ressources de la période		58 003,85	468 216,73	8 107,08	146 670,00	680 997,66
	Mesures environnementales	2	56 891,94	207 979,13	168 448,14	188 087,31	621 406,52
	Tiers et régularisation	7	1 372,54	259 870,83	- 165 111,62	- 41 389,47	59 591,42
	Avances	8	-	-	-	-	-
C	Sous total dépenses du Projet		58 264,48	467 849,96	3 336,52	146 697,84	680 997,94
D1	Disponible Caisse		-	-	-	-	-
D	SOLDE A NOUVEAU (A+B-C-D1)		- 260,63	106,14	4 876,70	- 0,28	- 0,28

IV. CONCLUSION

La mission confiée au PE-OCEAN s'est inscrite dans la continuité du travail accompli depuis quelques années par le BEGES et consistait à parachever la mise en œuvre des activités environnementales importantes non réalisées au 28 février 2018 aux fins de l'atteinte des objectifs non encore atteints.

Il s'agissait de : (i) consolider le renforcement des capacités des partenaires régaliens-cibles (MEDD & ICCN) dans le contrôle de l'exploitation forestière et lutte contre le braconnage, (ii) consolider le renforcement des capacités des partenaires impliqués (ICCN, COCOSi) dans la gestion participative des aires protégées et (iii) consolider le renforcement des capacités des communautés riveraines en gestion communautaire des ressources naturelles.

Pour ce faire, des appuis techniques, matériels et financiers ont été apportés aux différents partenaires régaliens sur base des plans de travail annexés aux memoranda de partenariat signés avec ces derniers afin d'atteindre les objectifs assignés au volet environnemental de la composante 3 « Mesures environnementales et sociales » du projet Pro-routes.

Initialement prévu pour 6 mois de mise en œuvre (du 01 janvier au 30 juin 2019), les activités sur terrain se sont déroulées jusqu'en décembre sur base d'un avenant signé entre la CI et le PE-OCEAN. Dans la première phase d'activités (janvier-août 2019), le PE-OCEAN a apporté son assistance technique et financier aux partenaires sur la base des memoranda signés pour cette durée. Cependant, vu le retard avec lequel les activités des partenaires régaliens ont commencé (en l'occurrence à cause de la signature tardive et du retard de paiement des memoranda), la CI avait émis des réserves pour la poursuite de paiement des memoranda à travers des avenants à ces derniers dans la deuxième phase (septembre à décembre 2019).

A la fin de la mission du PE-OCEAN et sur base de tableau des livrables contractuels, les principaux résultats atteints par rapport au volet environnement sont les suivants :

- i. L'annulation effective de la note circulaire controversée sur le cubage de bois (Cfr. *Note circulaire N°001/CAB/MIN-PROV/APEDRECD/NTW/PTSH/2020, du 08 janvier 2020 portant annulation de l'instruction application de cubage selon les normes du marché (14 pièces par/mètre cube et par catégorie de véhicule transportant le bois) ;*
- ii. L'effectivité de CFF dans les dispositifs permanents de contrôle durant toute la période de la mission. Les données faisant état des quantités de viande de brousse et bois d'œuvre enregistrés ont permis de renseigner le cadre des résultats au 31/12/2019;

- iii. L'effectivité de contrôle inopiné par les coordinations provinciales de l'environnement concernées dans les différents axes Pro-routes et leurs zones d'influence (chantiers d'exploitation et beaches) ;
- iv. L'appui logistique pour améliorer la mobilité, traitement informatique et les conditions de travail des agents commis au CFF (matériels roulants, matériels informatiques had et soft et kits photovoltaïques) ;
- v. L'effectivité de mise en œuvre des plantations d'alignement : 55788 plantules acquises et 148/415km de plantation d'alignement réalisé sur les axes concernés (44km sur la RN2 et 104km sur la RN27) ;
- vi. L'amélioration sensible du système de collecte des données : production de la version améliorée des outils de collecte des données et formation de contrôleurs et des agents chargés de saisie des données de CFF sur l'utilisation desdits outils ;
- vii. La production des bilans environnementaux semestriels pouvant aider les décideurs à prendre les mesures dans le cadre du contrôle de l'exploitation forestière et lutte contre le braconnage (cfr. Bilans S_1 et S_2 2018 et S_1 et S_2 2019) ;
- viii. Le développement d'un projet de restructuration de la base des données du volet environnemental : un système de transition de centralisation automatique des données a été mis en place à travers l'application *Onedrive*, en moyen et à long terme, le système proposé dans le projet de restructuration devra parvenir à mettre en place un serveur central pour la gestion de la base des données aussi bien au niveau provincial que national ;
- ix. La production des outils pratiques d'aide à la décision destinés principalement aux contrôleurs : 4 guides pratiques pour l'identification des produits forestiers et fauniques et traitement des infractions ;
- x. L'assistance effective aux patrouilles dans les aires protégées appuyées par le projet durant toute la période ;
- xi. L'appui financier à l'organisation des réunions de COCOSI dans les différents sites des aires protégées ;
- xii. L'appui technique et financier aux activités de conservation communautaire dans les différents sites des aires protégées.

Ces résultats sont le fruit d'un suivi régulier et des appuis-conseils que les partenaires ont reçus du PE-OCEAN en distance et lors des différentes missions combinées de supervision dans les différents sites.

D'autres raisons qui justifient ces résultats sont le fait de la proactivité de certains partenaires en préfinançant les activités pour certaines périodes, quoique jusqu'à la fin de la mission, ces partenaires ne sont toujours pas remboursés par la CI.

En tant que l'une des opportunités majeures d'appui à la gouvernance des ressources forestières et fauniques du Projet Pro-routes, le volet environnemental a continué à contribuer substantiellement dans la gestion du flux et la réglementation de l'exploitation des ressources forestières et fauniques.

Le mécanisme de contrôle ainsi mis en place par le projet Pro-routes peut continuer à fonctionner et être transposable dans d'autres contextes de mise en place des PCFF sur les axes routiers.

V. LECONS TIREES

Durant la mise en œuvre des activités du volet environnemental, un certain nombre des leçons ont été dégagées dont les principales sont les suivantes :

- Besoin continu de renforcement des capacités techniques des agents commis au CFF : Bien que plusieurs parmi les contrôleurs ont été formés par BEGES et même si cette formation s'est poursuivie pendant les missions de supervision, il subsiste encore des gaps dans les capacités techniques opérationnelles; certes, le PE-OCEAN a produit des guides pratiques pour l'identification des produits forestiers et fauniques et traitement des infractions à l'usage des contrôleurs, cependant ces guides doivent être mis à la disposition des contrôleurs avec une formation spécifique pour l'ensemble de la chaîne de commandement impliquée dans la gestion de base des données et traitement des infractions ;
- Besoin de renforcer le contrôle inopiné autour des PCFF : l'expérience a montré qu'il existe des zones de fuite dans les périmètres de l'ensemble des PCFF. Le système actuel de contrôle inopiné confié exclusivement aux coordinations n'est pas efficace pour régler ce problème. Il serait souhaitable de faire le faire le contrôle inopiné à la fois par les coordinations (pour les sites d'exploitation, les marchés et les beaches) et par les contrôleurs des PCFF dans les périmètres immédiats ;
- Besoin soutenu de suivi externe des partenaires régaliens : l'expérience montre qu'il a nécessité d'un suivi régulier auprès des partenaires régaliens pour l'atteinte des résultats escomptés. Le PE-OCEAN a observé beaucoup des lacunes dans la conduite des projets par les administrations, ceci s'est vu dans les difficultés de mise en œuvre des activités et ce malgré les canevas de reportage annexés aux memoranda ;
- Besoin de mise en œuvre des mécanismes interne de suivi des partenaires régaliens : beaucoup des difficultés (parmi lesquelles le trafic d'influence, le sabotage des barrières, des cas répété de détournement des primes des contrôleurs par leurs hiérarchies, les changements intempestifs des contrôleurs, etc.) que connaît le CFF pouvaient être aplanies régulièrement à travers les comités provinciaux de suivi des PCFF et l'implication effective du MEDD et l'ICCN ;
- Besoin de renforcement de la gouvernance dans la capitalisation des données du CFF : les PCFF mis en place grâce au Projet Pro-routes ont générés beaucoup des données qui malheureusement ne sont pas capitalisées par le MEDD et l'ICCN pour prendre les mesures appropriées relatives au contrôle de l'exploitation forestière et lutte contre le braconnage en se basant sur les données disponibles.

- Persistance des interférences des hiérarchies dans l'application de la loi : Le nombre des PV établis par les contrôleurs assermentés devient de plus en plus faible par rapport au nombre d'infractions constatées dans les dispositifs de CFF. Deux raisons expliquent cela, la première est que un nombre important d'assujettis ont compris le bien-fondé de respecter la réglementation et la deuxième par contre est le fait que plusieurs cas ne font pas objet de poursuite car leurs hiérarchies s'interposent dans la procédure et découragent les contrôleurs dans l'application effective de la loi ;
- Besoin de renforcer les dispositifs de CFF en y insérant un personnel para militaire dans le CFF : L'expérience a montré que les PCFF ayant en leur sein des éco-gardes bien dotés tels que le PCFF de Sukisa et la PCFF d'Adusa, il y a moins des trafics d'influence et des cas de sabotage des barrières par les usages et même les autorités politico-militaires et administratives ;
- Lourdeur administrative pour l'obtention des feedback de la CI sur certains dossiers urgents : un certain nombre d'activités environnementales requérant de la promptitude de la CI a connu beaucoup de retard car les dossiers soumis à la CI ne sont pas traités avec diligence. A titre d'exemples, (i) pour un contrat de 8 mois, certains memoranda ont été signés à trois mois de la fin de la mission et d'autres paiements ont été effectués à 2 mois de la fin de contrat ; (ii) le recrutement des consultants chargés de l'élaboration et mise en œuvre des PLGES n'a pas été affectif par absence de l'ANO de la CI dans le délai, ceci n'a pas permis l'atteinte des objectifs relatifs à la gestion communautaire des ressources naturelles ;
- Besoin d'améliorer la gestion de la base des données du CFF : Pendant la mission, le PE-OCEAN a connu beaucoup de problème de transmission dans le délai raisonnable des données par les partenaires régaliens gestionnaires des PCFF. Ceci se justifiait par le fait que les PCFF sont éloignés des bureaux de direction et les fiches qui arrivent en retard connaissent encore un retard dans la compilation au niveau des directions. L'idéal proposé dans le projet de restructuration est de mettre en place un système de transmission en ligne et de centralisation automatique des données dans un serveur. En attendant, le PE-OCEAN a mis en place un système transitoire de gestion des données en ligne à travers l'application *Onedrive*. Le système exige une connexion internet via un modem que le projet avait prévu pour les partenaires concernés. Cependant, lors de mission de supervision des PCFF, le PE-OCEAN a constaté que la plupart des PCFF n'était pas doté des modems et ils ont fonctionné avec les moyens de bord.

Par ailleurs, il y a des facteurs ayant impactés positivement ou négativement la mise en œuvre des activités pendant la mission. Parmi les facteurs de succès, on peut noter (i) présence au sein de l'équipe du PE-OCEAN des experts ayant la maîtrise de suivi-évaluation et des aspects de gestion de la biodiversité et environnement, (ii) l'esprit de flexibilité de la CI face aux impératifs et aux contraintes rencontrées pendant la mise en œuvre, (iii) le renforcement des capacités de la CI en gestion financière du contrat, (iv) appuis-conseils de l'unité environnementale et sociale de la CI et (v) les recommandations des audits internes de la CI.

Parmi les facteurs négatifs, nous pouvons retenir : (a) retard dans le traitement des dossiers techniques (obtention des ANO, validation des rapports techniques, réaction aux préoccupations diverses du PE-OCEAN, etc.) et financiers (traitement des DRF MOD et factures AT) au niveau de la CI, (b) retard de transmission des rapports techniques et financiers par les partenaires régaliens, (c) insuffisance des données renseignant sur la tendance des infractions suite aux interférences des hiérarchies dans les procédures, (d) non-respect des clauses et procédures des memoranda par les PR, (e) organisation irrégulière des missions de supervision due au retard de paiement des factures AT et (f) transmission tardive des justifications des fonds des partenaires régaliens par le PE-OCEAN.

VI. RECOMMANDATIONS

Au vu de l'apport technique, logistique et financier substantiel du Projet Pro-routes dans la lutte contre l'exploitation illégales des ressources forestières et fauniques et lutte contre le braconnage, il y a nécessité d'encourager de manière générale la collaboration entre la CI, le MEDD et l'ICCN.

De manière spécifique, le PE-OCEAN recommande ce qui suit :

- Que la CI, le MEDD et l'ICCN s'approprient le projet de restructuration que le PE-OCEAN a soumis à la CI afin de disposer d'un serveur central pour la gestion en ligne de la base des données du CFF ;
- Que la CI, le MEDD et l'ICCN mettent en œuvre le document de stratégie de communication produit avec la participation des partenaires régaliens pour lutter contre les interférences des hiérarchies dans l'application de la loi et encourager les contrôleurs dans l'application effective de la loi ;
- Que la CI améliore les mécanismes de partenariat avec les partenaires de mise en œuvre des activités du volet environnemental de la composante 3 ;
- Que la CI s'approprie les différents outils produits par la mission et les mette à la disposition des agents commis au CFF, aux partenaires régaliens, au MEDD et à l'ICCN et à tous les services impliqués dans le CFF de manière générale ;
- Que la CI mette en place un mécanisme de renforcement de suivi des partenaires régaliens impliqués dans la mise en œuvre du volet environnemental;
- Que les partenaires régaliens gestionnaires des PCFF appliquent la disposition des arrêtés créant les PCFF relative à la compétence des contrôleurs d'effectuer le contrôle inopiné dans les périmètres immédiats des dispositifs de CFF;
- Que le MEDD et l'ICCN capitalisent les données générés par les points de contrôle afin de prendre les mesures appropriées pour améliorer la gouvernance ;
- Que les provinces, le MEDD et l'ICCN redynamisent les mécanismes de suivi interne des PCFF via les comités provinciaux de suivi des PCFF ;
- Que les provinces, le MEDD et l'ICCN généralisent les dispositifs de contrôle intégrant le personnel para militaire dans le CFF afin de lutter efficacement contre le trafic d'influence et les cas de sabotage des barrières;
- Que la CI et le PE-OCEAN clôturent la réconciliation des comptes déjà entamé avec la CI sur la justification des fonds des partenaires régaliens.